

Certificat de Spécialisation

« Conduite de la production oléicole, transformation et commercialisation »

CFPPA de St Rémy de
Provence
EPL « Les Alpilles »
Avenue Édouard Herriot
13210 Saint-Rémy
de Provence

Tel 04. 32. 62. 01. 61

Fax : 04.32.62.01.56

E-mail :

cfppa.st-remy@educagri.fr

Web : www.lpa.st-remy.educagri.fr



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectif de la formation

- ◆ Acquérir des connaissances et des compétences techniques et professionnelles nécessaires à la conduite de la production oléicole, à la transformation des produits oléicoles et à leur commercialisation.

Conditions d'admission

- ◆ Être âgé de 18 ans minimum
- ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou avoir une expérience professionnelle en rapport avec le contenu de la formation
- ◆ Avoir un projet professionnel en oléiculture
- ◆ Satisfaire à un entretien oral et à une évaluation des connaissances de base

Organisation pédagogique

La formation se déroule sur 7 mois, d'octobre à mai, avec 560 heures en centre et 420 heures en entreprises.

Organisation des unités capitalisables			Nombre d'heures en centre
UC 1	Organiser un système de production oléicole	Organiser l'activité, analyser la situation de l'exploitation, prises de décisions nécessaires au développement et fonctionnement de l'exploitation	90
UC 2	Mettre en œuvre les techniques de production	Organiser et planifier les opérations de production, conduite technique du verger, récolte, taille	200
UC 3	Analyser les résultats technico-économiques de la production oléicole	Calculer les coûts de la production	70
UC 4	Mettre en œuvre les techniques de transformation et de commercialisation oléicoles	Organiser et planifier les opérations de transformation et commercialisation, maîtrise des tâches administratives (déclarations et enregistrements réglementaires)	200

Titre de niveau 4, délivré par le Ministère de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)





CFPPA de St Rémy de
Provence
EPL « Les Alpilles »
Avenue Édouard Herriot
13210 Saint-Rémy
de Provence

Tel 04. 32. 62. 01. 61

Fax : 04.32.62.01.56

E-mail :
cfppa.st-remy@educagri.fr

Web : www.lpa.st-remy.educagri.fr



Équipements pédagogiques

Le Lycée Les Alpilles, dont le CFPPA est centre constitutif, met à disposition des stagiaires et formateurs du CS son exploitation oléicole. L'exploitation est composée de plusieurs parcelles de vergers d'oliviers d'âge et de structure différents.

Les Travaux Pratiques sont donc dispensés sur les parcelles de l'exploitation. Ainsi, les stagiaires ont la pratique minimale des gestes professionnels avant de partir en stage sur des exploitations oléicoles.

Les travaux pratiques sont assurés par le responsable de l'exploitation.

Validation de la formation

Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'une évaluation.

Les 4 UC peuvent être obtenues séparément.

Le diplôme n'est acquis que si le stagiaire a réussi l'ensemble des évaluations des UC.

Le bénéfice des UC acquises est conservé pendant 5 ans, période durant laquelle le stagiaire peut représenter les UC manquantes.

Financement de la formation et rémunération du stagiaire

La personne en formation a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Les possibilités de rémunération (montant, nature) dépendent de la situation professionnelle avant l'entrée en formation.

Le stagiaire peut ainsi être rémunéré par :

- ◆ l'ASP, sur fonds du Conseil Régional de Provence Alpes Côte-d'Azur dans le cadre du Programme Régional de Formation,
- ◆ le Pôle Emploi (selon les conditions de cet organisme).

Dans ces cas, le financement de la formation est pris en charge par le Conseil Régional.

La formation peut être suivie dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation ou d'un Congé individuel de formation. Dans ces cas, le stagiaire est salarié. C'est le fonds de formation auquel cotise l'employeur qui prend en charge la formation.

Après le CS

Les débouchés sont variés :

- ◆ Chef d'exploitation (attention, le CS n'est pas un diplôme permettant de prétendre à la capacité professionnelle agricole),
- ◆ Salarié d'exploitation,
- ◆ Confiseur,
- ◆ Moulinier,
- ◆ Commercial spécialisé dans les produits oléicoles,
- ◆ Tailleur, cueilleur à façon
- ◆

Contact

Au CFPPA de Saint-Rémy de Provence, par téléphone ou mail en s'adressant à la formatrice responsable : Victoria MARTINEZ-BLOUET
victoria.martinez@educagri.fr